



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/234  
S/17943

26 mars 1986

FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante et unième session  
Points 69 et 70 de la liste préliminaire\*  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA  
COOPERATION DANS LA REGION DE LA  
MEDITERRANEE  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante et unième année

Lettre datée du 25 mars 1986, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes  
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du communiqué de  
l'agence TASS, en date du 25 mars 1986.

Je vous serais obligé, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire  
distribuer le texte en question comme document officiel de l'Assemblée générale, au  
titre des points 69 et 70 de la liste préliminaire de la quarante et unième  
session, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Y. V. DOUBININE

\* A/41/50/Rev.1.

ANNEXE

Communiqué de l'agence TASS

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, continuant à détériorer la situation internationale, a commis un acte d'agression contre l'Etat libyen souverain. Dans la nuit du 24 au 25 mars 1986, des navires et des avions de guerre américains ont attaqué un certain nombre d'objectifs libyens.

Il ne fait aucun doute que de tels agissements étaient prémédités. Il y a longtemps que Washington ne cache plus ses intentions hostiles à l'égard de la Libye. Les forces navales et aériennes américaines patrouillent pratiquement constamment au large des côtes libyennes. Ces derniers jours, la concentration des forces armées des Etats-Unis dans la région a atteint des proportions sans précédent. L'aggravation des tensions militaires à proximité de la Libye s'est accompagnée de menaces directes à son encontre.

Tout cela, parce que le caractère progressiste des réformes internes introduites par la Libye ne plaît pas à Washington, non plus que la politique anti-impérialiste et indépendante que mène ce pays sur la scène internationale.

Quels que soient les prétextes fallacieux qu'il puisse invoquer, le Gouvernement américain ne réussira pas à justifier le caractère manifestement illégal de ses actes. Ainsi, se révèlent clairement la politique de terrorisme d'Etat, le mépris de la Charte des Nations Unies et des normes internationalement reconnues du droit international, de même que les tentatives en vue d'imposer sa propre volonté à d'autres peuples par la force des armes et de déstabiliser la situation dans les Etats qui poursuivent un développement indépendant.

Cet acte de piraterie contre la Libye aggrave considérablement la situation dans la région, qui était déjà explosive, risquant d'entraîner également de graves conséquences pour les autres régions.

Ainsi se manifeste aussi clairement la politique globale des Etats-Unis d'Amérique consistant à s'ingérer dans les affaires d'Etats souverains, à attiser les foyers de tension dans les diverses régions du monde et à menacer la paix et la sécurité internationales.

Il est évident que Washington s'efforce, par tous les moyens, de maintenir et d'aggraver les tensions dans les affaires mondiales, aux fins d'empêcher tout assainissement de la situation internationale.

La perpétration de tels actes ne peut que susciter l'inquiétude et l'indignation de la communauté internationale. L'opinion publique mondiale doit intervenir pour défendre la cause de la paix et le droit inaliénable de chaque peuple à l'autodétermination.

En ces temps difficiles pour la Libye, le peuple soviétique exprime sa solidarité au peuple libyen. L'Union soviétique a toujours été et demeurera aux côtés de la Libye dans sa juste lutte pour la liberté et l'indépendance. Elle condamne de la manière la plus catégorique les actes d'agression des Etats-Unis d'Amérique et exige qu'il y soit mis fin.